

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Les émissions d'échappement analyse	
Solicitation No. - N° de l'invitation K8A21-120034/A	Date 2012-09-17
Client Reference No. - N° de référence du client K8A21-120034	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-929-61200	
File No. - N° de dossier pv929.K8A21-120034	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-10-29	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martin, Doug	Buyer Id - Id de l'acheteur pv929
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-4037 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT AIR QUALITY RESEARCH 335 RIVER RD ATTN: GREG RIDEOUT OTTAWA Ontario K1A0H3 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	PORTABLE D ' EMISSIONS ANALYSEUR	K8A21	K8A21	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
2	ANALYSEUR PORTABLE DE MESURE DES PARTICULES DE MASSE	K8A21	K8A21	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
3	HAUTE VITESSE DÉBITMÈTRE D'ÉCHAPPE MENT	K8A21	K8A21	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
4	MISE EN SERVICE / ACCEPTATION	K8A21	K8A21	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
5	FORMATION DE BASE	K8A21	K8A21	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité**
- 2. Besoin**
- 3. Comptes rendus**

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**
- 2. Présentation des soumissions**
- 3. Lois applicables**
- 4. Demandes de renseignements – en période de soumission**

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 1. Instructions pour la préparation des soumissions**
 - 1.1 Section I : Soumission technique**
 - 1.1.1 Produit(s) offert(s)** (à remplir par le soumissionnaire)
 - 1.1.2 Lieu de fabrication ou d'expédition** (à remplir par le soumissionnaire)
 - 1.1.3 Livraison**
 - 1.1.4 Personnes-ressources**
 - 1.2 Section II : Soumission financière**

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation**
- 2. Facteurs pris en compte pendant l'évaluation**
- 3. Méthode de sélection**

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Attestation de conformité (obligatoire)

Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire

Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – 200 000 \$ ou plus

PARTIE 6 – CLAUSE DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité**
- 2. Besoin**
- 3. Clauses et conditions uniformisées**
 - 3.1 Conditions générales**
 - 4. Durée du contrat**
 - 4.1 Date de livraison**
 - 4.1.2 Instructions d'expédition – livraison à destination**
 - 5. Responsables**
 - 5.1 Autorité contractante**
 - 5.2 Responsable technique** (à remplir uniquement au moment de l'attribution du contrat)
 - 5.3 Représentant de l'entrepreneur**
 - Représentant de l'entrepreneur** (à remplir par le soumissionnaire)
 - Renseignements généraux**
 - Suivi de la livraison**
- 6. Paiement**

Solicitation No. - N° de l'invitation

K8A21-120034/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv929K8A21-120034

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K8A21-120034

- 6.1 Base de paiement – Prix ferme**
- 6.2 Méthode de paiement**
- 6.3 Paiement unique**
- 7. Instructions relatives à la facturation**
 - Instructions relatives à la facturation**
- 8. Attestations**
 - 8.1 Attestation de conformité**
 - 8.2 Clauses du guide des CCUA**
- 9. Lois applicables**
- 10. Ordre de priorité des documents**

Annexe “A” – Spécifications obligatoires

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Environnement Canada, Section de recherche et mesure des émissions, désire se procurer d'un système de "Les émissions d'échappement analyseur (Portable)", conformément aux critères obligatoires énoncés à l'Annexe A.

Le besoin comprend formation et les manuels.

3. Comptes rendus

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : <http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp>.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-07-11), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels

est intégré par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Solicitation No. - N° de l'invitation

K8A21-120034/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv929K8A21-120034

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K8A21-120034

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : **Soumission technique (deux [2] copies papier, comprenant de la documentation technique permettant de vérifier le respect des exigences et les données d'essai, s'il y a lieu)**

Section II : **Soumission financière (une [1] copie papier)**

Section III : **Attestations [une (1) copie papier]**

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement.

Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

On demande aux soumissionnaires de présenter un document de soumission incluant les prix et un deuxième document de soumission sans les prix.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- (a) utiliser du papier bond de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
- (c) inclure les attestations dans une section distincte de la soumission.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les éléments qui suivent concernent le besoin, et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants dans leur soumission, s'il y a lieu :

1.1.1 Produit(s) offert(s) (à remplir par le soumissionnaire)

Indiquer la marque et le numéro de modèle du produit offert :

Nom du fabricant : _____

Numéro de modèle / de pièce : _____

1.1.2 Lieu de fabrication ou d'expédition (à remplir par le soumissionnaire)

Le soumissionnaire doit préciser l'endroit de fabrication ou d'expédition des biens

Endroit : _____ Code postal : _____

1.1.3 Livraison (à remplir par le soumissionnaire)

Bien que la livraison soit demandée pour le _____, la meilleure date de livraison qui puisse être offerte par le soumissionnaire est le _____.

Il est impératif que la livraison soit réalisée au plus tard le 31 mars 2013.

Installation (à remplir par le soumissionnaire)

L'installation sur place doit être offerte et effectuée par un technicien en entretien et en réparation spécialisé.

Veuillez indiquer vos meilleures dates d'installation possible. L'installation sera effectuée dans les _____ jours civils suivant la livraison et se fera en _____ jours civils.

Documentation (à remplir par le soumissionnaire)

Les manuels d'utilisation et d'entretien doivent être fournis avec l'équipement.

Les manuels d'utilisation sont disponibles en anglais. _____ Oui.

Les manuels d'entretien sont disponibles en anglais. _____ Oui.

Les manuels d'utilisation sont disponibles en français. _____ Oui.

Les manuels d'entretien sont disponibles en français. _____ Oui.

Formation (à remplir par le soumissionnaire)

De la formation sur place doit être offerte à jusqu'à _____ (_) utilisateurs. Le prix doit comprendre tous les coûts liés à la formation sur place.

La formation sur place sera complétée dans les _____ jours civils suivant l'installation.

Veuillez fournir les détails sur la formation qui sera donnée : durée, portée, etc.

Service (À remplir par le soumissionnaire)

L'acquisition de l'appareil doit comprendre le soutien technique régional, le soutien technique au téléphone, ainsi que le soutien par Internet et par Info-fax.

Le soumissionnaire doit être en mesure de répondre aux demandes en moins de 24 heures.

Les éléments suivants doivent également accompagner la soumission :

- a) Emplacement des centres de services (services et réparations après-vente). Énumérer les centres de service le plus près de la destination.

Solicitation No. - N° de l'invitation

K8A21-120034/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K8A21-120034

File No. - N° du dossier

pv929K8A21-120034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
-
- b) Emplacement des pièces de rechange pour les matières consommables et les principaux composants.
-
-
-

- c) Délai de réponse pour les demandes de services et les procédures d'acheminement (c.-à-d. nombre de jours écoulés avant que le problème non résolu soit transmis à une personne compétente, et provenance).
-
-
-

- e) Fréquence des travaux d'entretien courant effectués par un technicien en entretien qualifié au cours de la période de garantie, s'il y a lieu et si de tels travaux sont compris dans le prix.
-
-

1.1.4 Personnes-ressources

Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements relatifs à la partie 6, Clauses du contrat subséquent, article 5.3, Représentants de l'entrepreneur.

1.2 Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Toutes les propositions présentées doivent être complètes, en plus de renfermer tous les renseignements demandés dans la demande de soumissions, pour qu'elles puissent être évaluées en totalité. Si les exigences ne sont pas abordées dans la proposition du soumissionnaire, celle-ci sera jugée incomplète

ou irrecevable, et elle sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir tous les renseignements nécessaires afin que sa soumission puisse être évaluée de façon complète et juste.

2. Facteurs pris en compte pendant l'évaluation

1. **BASE DE TARIFICATION (OBLIGATOIRE)** : Les prix doivent être fermes.

2. **PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS (OBLIGATOIRE)** : Les offres doivent pouvoir être acceptées pendant une période d'au moins quatre-vingt-dix (60) jours à compter de la date de clôture de la demande de proposition.

3. CAPACITÉ DE RESPECTER LES EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :

a) Pour les articles définis dans les spécifications :

Le soumissionnaire DOIT, dans sa proposition, faire référence par renvoi aux critères techniques obligatoires contenus dans le présent document en indiquant clairement les cas où la soumission n'est PAS conforme aux spécifications. Si aucune exception n'est mentionnée par rapport aux spécifications, le Canada présumera de la conformité totale du soumissionnaire dans son évaluation de la soumission et dans l'attribution subséquente de tout contrat.

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions. Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier que la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

4. RESPECT DES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS (OBLIGATOIRE)

5. **À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CANADIENS SEULEMENT** : Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir le présent document. (OBLIGATOIRE s'il y a lieu)

3. Méthode de sélection

1. Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas, y compris les options, sera recommandée pour l'attribution du contrat.

2. Le prix évalué le plus bas sera établi en fonction des critères suivants :

a) les prix seront évalués en dollars canadiens et ils comprendront toutes les taxes d'accise et les droits d'entrée au Canada applicables; la TPS ou la TVH ne sera toutefois pas prise en compte dans ces prix. À des fins d'évaluation, les prix en devises étrangères seront convertis en dollars canadiens, à un taux de change approprié, à savoir le taux déterminé par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

b) les prix seront évalués rendu droits acquittés à destination, sauf indication contraire.

Solicitation No. - N° de l'invitation

K8A21-120034/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv929K8A21-120034

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K8A21-120034

3. Les demandes de protection contre la fluctuation du taux de change et de paiements partiels ne seront pas prises en considération.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Attestations exigées avec la soumission

Pour qu'un contrat lui soit attribué, le soumissionnaire qui dépose une soumission recevable en regard des exigences techniques et financières doit respecter les conditions suivantes :

Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander au soumissionnaire de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Nom de famille

Prénom (s)

Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – attestation

Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi plus de 25 000 \$ et moins de 200 000 \$

Les organisations qui sont assujetties au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF) mais qui ont été déclarées par Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDCC) non admissibles à recevoir des marchés publics de biens et de services au-delà du seuil prévu par le *Règlement sur les marchés de l'État (RME)* pour les appels d'offres (25 000 \$ actuellement, incluant toutes les taxes applicables), soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'elles se sont retirées volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif ont été prévenues par RHDCC qu'elles ont ainsi perdu le droit de recevoir un marché public au-delà de ce seuil. Par conséquent, leur numéro d'attestation a été annulé et leur nom a

été inscrit sur la liste des entrepreneurs non admissibles de RHDCC. Les soumissions de ces organisations seront jugées irrecevables.

Le soumissionnaire atteste qu'il n'a pas été déclaré « non admissible » à recevoir des marchés publics au-delà du seuil prévu par le *RME* pour les appels d'offres (25 000 \$ actuellement, incluant toutes les taxes applicables), parce que RHDCC a constaté sa non-conformité ou parce qu'il s'est retiré volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de son effectif.

Le soumissionnaire reconnaît que le Ministre se fondera sur cette attestation pour attribuer le marché. Si une vérification par le ministre révèle une fausse déclaration de la part du soumissionnaire, le Ministre aura le droit de considérer que tout contrat découlant de la présente soumission est en défaut et pourra le résilier conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Signature du représentant autorisé : _____ . Date : _____

Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – 200 000 \$ ou plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF), certains fournisseurs soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Si le soumissionnaire est assujéti au PCF, il devra fournir des preuves de son engagement à cet égard avant qu'on lui attribue un contrat.

Les entrepreneurs déclarés « non admissibles » par le Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) ont perdu le droit de recevoir un marché public au-delà du seuil prévu par le *Règlement sur les marchés de l'État* pour les appels d'offres (25 000 \$ actuellement, incluant toutes les taxes applicables), soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif. Toute proposition déposée par un entrepreneur non admissible sera rejetée.

2. Le soumissionnaire atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire

- (a) n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein au Canada;
- (b) n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*;
- (c) est assujéti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés permanents ou plus à temps plein ou à temps partiel au Canada, mais il n'a pas obtenu auparavant un numéro d'attestation de RHDCC (n'ayant pas soumissionné des marchés de 200 000 \$ ou plus); dans ce cas, un certificat d'engagement dûment signé est joint à la présente);
- d) est assujéti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré « non admissible » par RHDCC).

3. Si les exceptions énumérées ci-dessus en 2 (a) ou (b) ne concernent pas le soumissionnaire, les exigences du PCF s'appliquent et, à ce titre, le soumissionnaire doit présenter une attestation d'engagement, formulaire de RHDCC LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi, DÛMENT SIGNÉ, ou communiquer son numéro d'attestation valide confirmant qu'il se conforme au PCF.

Solicitation No. - N° de l'invitation

K8A21-120034/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv929K8A21-120034

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K8A21-120034

4. Le soumissionnaire reconnaît que le Ministre se fondera sur cette attestation pour attribuer le marché. Si une vérification par le ministre révèle une fausse déclaration de la part du soumissionnaire, le Ministre aura le droit de considérer que tout contrat découlant de la présente soumission est en défaut et pourra le résilier conformément aux dispositions du contrat en la matière.

5. Dans tous les cas, le soumissionnaire est tenu de produire, sur demande avant l'attribution du contrat, une preuve ou des renseignements à l'appui si cette preuve n'est pas comprise dans sa proposition.

Signature d'un représentant autorisé : _____ .Date : _____

NOTA : Des renseignements sur le PCF, ainsi que le formulaire d'attestation d'engagement (LAB 1168), sont offerts sur le site Web de RHDCC :

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/wzp-gxr.shtml> et

<http://www100.hrdc.gc.ca/labswenm1f.shtml>, respectivement.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité liée au présent besoin.

2. Besoin

Environnement Canada, Section de recherche et mesure des émissions, désire se procurer d'un système de "Les émissions d'échappement analyseur (Portable)", conformément aux critères obligatoires énoncés à l'Annexe A.

Le besoin comprend formation et les manuels.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : <http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp>.

3.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16) Conditions générales – biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

Le contrat sera en vigueur jusqu'à ce que toutes les garanties ou les dispositions optionnelles de cette convention soient expirées.

4.1 Date de livraison

La livraison doit être réalisée au plus tard le (*à préciser au moment de l'attribution du contrat*).

4.1.2 Expédition

4.1.2. Expédition – livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, Ontario selon les Incoterms 2000.

2. L'entrepreneur devra assumer l'ensemble des frais de livraison et d'administration, les coûts et les risques liés au transport et au dédouanement, y compris le paiement des droits de douanes et des taxes.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Doug Martin, spécialiste en approvisionnement (Division PV)

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des produits commerciaux et de consommation
11, rue Laurier (44) 6A2, Place du Portage Phase III
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 819-956-4037

Télécopieur : 819-956-3814

Courriel : doug.martin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (à remplir uniquement au moment de l'attribution du contrat)

Le responsable technique pour ce contrat est:

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à la portée des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)

Voici les coordonnées des représentants de l'entrepreneur pour ce qui suit :

Renseignements généraux

Nom : _____ Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____ Adresse de courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____ Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____ Adresse de courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

1. À la condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un prix ferme de **XX,XX \$** (à préciser lors de l'attribution du contrat), taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement aux dessins, ou de toute modification ou interprétation des spécifications ne sera autorisée ou versée à l'entrepreneur, à moins que ces changements aux dessins, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétées et livrées conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- (a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- (b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- (c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

7. Instructions relatives à la facturation

Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée à l'article 10 de la clause 2010A (2011-05-16) Conditions générales – biens ou services (complexité moyenne).

L'original est envoyé au **destinataire** et une copie est envoyée à l'**autorité contractante**.

Nom : Doug Martin
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Direction générale des approvisionnements, Secteur des achats commerciaux et de la gestion de l'approvisionnement
 Téléphone : 819-956-4037
 Télécopieur : 819-956-3814
 Courriel : doug.martin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

La personne-ressource pour la facturation pour ce contrat est : (*à préciser au moment de l'attribution du contrat*).

8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Clauses du guide des CUA

A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16
A9131C	Programme des marchandises contrôlées	2008-12-12
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C0100C	Vérification discrétionnaire des comptes – biens et(ou) services commerciaux	2007-05-25
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30

Solicitation No. - N° de l'invitation

K8A21-120034/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K8A21-120034

File No. - N° du dossier

pv929K8A21-120034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) la clause 2010A (2012-07-16) Conditions générales - biens ou services (complexité moyenne);
- (c) l'Annexe "A" Spécifications obligatoires;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____, précisée le _____ « **ou** » modifiée le _____

Annexe "A" Spécifications obligatoires

Spécifications obligatoires pour le dispositif portatif de mesure des émissions (DPME) :

Le soumissionnaire doit remplir l'énoncé de conformité suivant.

Le soumissionnaire doit indiquer la conformité à chaque point. Le défaut de conformité aux spécifications obligatoires du dispositif rendra votre proposition non valable et elle ne sera pas prise en considération.

Votre proposition de prix doit inclure et indiquer tous les composants nécessaires pour respecter ces spécifications obligatoires.

Les soumissionnaires doivent s'assurer d'avoir soumis de la documentation/des brochures techniques appropriées au moment de la clôture des soumissions pour appuyer la conformité à tous les critères techniques obligatoires.

Contexte

La Section de la recherche et de la mesure des émissions (SRME) d'Environnement Canada est responsable des essais de contrôle des émissions en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999. Selon cette Loi, Environnement Canada possède l'autorité pour la réglementation des normes de qualité du carburant et des émissions provenant de sources mobiles pour les nouveaux véhicules routiers/moteurs utilitaires légers et lourds, les motocyclettes, petits moteurs nautiques et moteurs utilitaires.

La SRME effectue de la recherche sur les émissions provenant de sources mobiles en prenant des mesures d'émissions de gaz d'échappement de véhicules et d'équipement dans des conditions du monde réel.

1.0 Exigences globales pour le dispositif

1.1. L'équipement doit être modulaire.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.2. Chaque module doit être une boîte résistant aux vibrations, contenant les dispositifs de mesure, analyseurs de gaz respectifs ou une combinaison.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.2.1. Module - CO, CO₂, O₂ doivent être intégrés à l'électronique de débit d'échappement.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.2.2. Module - NO_x totaux ou NO₂ et NO.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.2.3. Module - Hydrocarbures totaux, par détection à ionisation de flamme.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.2.4. Module - Dispositif de mesure des matières particulaires.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.2.5. Module - Matériel de mesure du débit d'échappement.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.2.6. Module – Contrôle de la distribution de l'alimentation.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.2.7. Les conduites échantillons (deux de 3,6 mètres, une chauffée), régulateurs de pression, les soupapes qui contrôlent le débit de carburant vers les analyseurs ainsi que tous les composants électroniques et logiciels.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.3. La dimension de chaque module ne doit pas dépasser (50 x 40 x 20 cm, L x P x H).

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.4. Les « modules » doivent être en mesure de fonctionner comme des dispositifs d'analyse autonomes ou en tant que faisant partie d'un dispositif portatif de mesure des émissions complètement intégré.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.5. Les « modules » ne doivent pas dépasser un poids maximal de 15 kg chacun.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.6. L'équipement doit inclure un module de distribution de l'alimentation (maximum de 15 kg).

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.7. Tous les modules doivent être robustes et munis de raccords conviviaux, soit de type à pression ou de type pousser-tirer, ou d'un raccord qui ne nécessite pas d'outil pour le raccorder.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.8. Tous les raccords (tubes, câbles, etc.) doivent être fournis pour permettre l'installation des différents modules à différents endroits sur un véhicule, avec une gamme minimale de 3 mètres.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.9. L'équipement doit inclure un ordinateur portable, avec Windows et tous les logiciels pour contrôler tous les modules, pour enregistrer les paramètres pertinents : position du véhicule à l'aide d'un GPS et données météorologiques sur un enregistreur de données inclus à une fréquence d'au moins 1 Hz ou plus et pour calculer les taux d'émissions massiques des composants d'échappement précisés.

Page de référence dans la documentation fournie _____

1.10. L'équipement de mesure, les débitmètres d'échappement et analyseurs de gaz, doit respecter les spécifications de rendement du Code des règlements fédéraux de l'USEPA, partie 1065.

Les exigences pour les analyseurs d'émissions gazeuses sont les suivantes, des exigences pour les composants individuels seront fournies dans les sections respectives.

Page de référence dans la documentation fournie _____

Temps de montée (t10-90) et temps de descente (t90-10) complets du dispositif^a	Enregistre-ment de la fréquence de mise à jour	Exactitu-de^b	Répétabilité^b	Bruit^c
5 s	1 Hz	2 % de point ou 2 % de mesure	1% de point ou 1% de mesure	1 % du max.

^a Les spécifications de rendement identifiées dans le tableau s'appliquent séparément au temps de montée et de descente.

^b L'exactitude, la répétabilité et le bruit sont tous déterminés à l'aide des mêmes données recueillies, tel que décrit dans le CFR 1065.305 de l'EPA américaine et se basent sur des valeurs absolues. Le terme « point » fait référence à la valeur moyenne pondérée du débit global prévue à la norme; le maximum fait référence à la valeur de crête prévue à la norme pour tout intervalle d'essai et non au maximum de la gamme des instruments, les mesures font référence à la moyenne pondérée du débit réel pour tout intervalle d'essai.

^c La procédure pour la mesure de l'exactitude, de la répétabilité et du bruit décrite dans le CFR 1065.305 de l'EPA américaine peut être modifiée pour les débitmètres afin de permettre de mesurer le bruit à la valeur étalonnée la plus basse plutôt qu'à un débit de zéro.

2.0 Module de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone

2.1 Le principe de mesure doit être non dispersif à infrarouges.

Page de référence dans la documentation fournie _____

2.2 Les détails concernant les spécifications du dispositif en plus de ceux indiqués à la Section 1 sont les suivants :

	Gamme	Résolution	Linéarité
CO	0 à 8 %	10 ppm	Interception ≤ 5 % de la gamme $0,990 \leq \text{pente} \leq 1,01$ ETE $\leq 1,0$ % de la gamme $r^2 \geq 0,998$
CO ₂	0 à 20 %	0,01 %	Interception $\leq 0,5$ % de la gamme $0,990 \leq \text{pente} \leq 1,01$ ETE $\leq 1,0$ % de la gamme $r^2 \geq 0,998$

Page de référence dans la documentation fournie _____

3.0 Oxygène

3.1 Le principe de mesure doit être paramagnétique.

Page de référence dans la documentation fournie _____

3.2 Les détails concernant les spécifications du dispositif en plus de ceux indiqués à la Section 1 sont les suivants :

	Gamme	Résolution	Linéarité
Oxygène	0 à 25 %	0,1 %	Interception $\leq 0,5$ % de la gamme (1 % pour la gamme la plus basse) $0,990 \leq \text{pente} \leq 1,01$ ETE $\leq 1,0$ % de la gamme $R^2 \geq 0,998$

4.0 Oxydes d'azote

4.1 Le principe de mesure doit être non dispersif à absorption dans l'ultraviolet.

Page de référence dans la documentation fournie _____

4.2 Le dispositif de mesure doit signaler le NO et le NO₂ simultanément.

Page de référence dans la documentation fournie _____

4.3 Les détails concernant les spécifications du dispositif en plus de ceux indiqués à la Section 1 sont les suivants :

	Gamme	Résolution	Linéarité
NO	300/900/3000 ppm	0,1 ppm	Interception $\leq 0,5$ % de la gamme 0,990 < pente < 1,01 ETE < 1,0 % de la gamme r ² > 0,998
NO ₂	100/300 ppm	0,1 ppm	Interception = 0,5 % de la gamme 0,990 < pente < 1,01 ETE < 1,0 % de la gamme r ² > 0,998

5.0 Hydrocarbures totaux

5.1 Le principe de mesure doit être par détection à ionisation de flamme (DIF) chauffée.

Page de référence dans la documentation fournie _____

5.2 La DIF doit être capable d'utiliser l'air ambiant pour l'air de combustion.

Page de référence dans la documentation fournie _____

5.3 Les détails concernant les spécifications du dispositif en plus de ceux indiqués à la Section 1 sont les suivants :

	Gamme	Linéarité
HT	100/30000 ppm de dioxyde de carbone	Interception \leq ou = à 0,5 % de la gamme (1 % pour la gamme la plus basse) 0,990 \leq pente \leq 1,01 ETE \leq 1,0 % de la gamme R ² \geq 0,998

5.4 La DIF chauffée doit également inclure les composants spécialisés suivants :

Page de référence dans la documentation fournie _____

5.4.1 Conduite échantillon chauffée (entre 3 et 4 mètres). Pour la conduite chauffée, le gaz doit être filtré dans un élément filtrant jetable de 0,1 micron pour retirer les particules de l'échappement.

Page de référence dans la documentation fournie _____

6.0 Débitmètres d'échappement

6.1 Les débitmètres doivent comporter un tube échantillon chauffé qui doit être monté directement sur le tuyau d'échappement du véhicule et fournir une mesure directe continue du débit massique de l'échappement du véhicule et de la température de l'échappement. Les détecteurs de mesure de débit doivent être soit de type Pitot ou Annubar (ou l'équivalent).

Page de référence dans la documentation fournie _____

6.2 La gamme de mesures, pour les essais sur les véhicules et les moteurs, doit être jumelée au diamètre du tuyau d'échappement de 2, 4 et 6 pouces.

Page de référence dans la documentation fournie _____

6.3 Tous les débitmètres d'échappement doivent respecter les exigences suivantes :

Gamme de températures d'échappement : 0 °C à 700 °C.

Exactitude du débit d'échappement : ± 3 % de la lecture ou mieux.

Linéarité du débit d'échappement : mieux que 1 % de la gamme complète.

Exactitude de la température d'échappement : ± 1 % de la lecture ou mieux.

Les sondes doivent être chauffées et réglées à 190 °C afin d'éviter la condensation de l'eau et des hydrocarbures.

Page de référence dans la documentation fournie _____

6.4 Un faisceau de câbles de 12 pieds, trois rallonges de tuyau et des pièces de montage doivent être fournis pour ces dispositifs.

Page de référence dans la documentation fournie _____

7.0 Mesures des matières particulaires

7.1 Doit comporter un système de dilution partielle du débit qui respecte les exigences du CFR 40 partie 1065 de l'EPA américaine et ISO 16183, à utiliser conjointement avec le dispositif de mesure du débit d'échappement ou en tant que système de dilution d'échappement autonome.

Page de référence dans la documentation fournie _____

7.2 Doit comporter un dispositif de mesure semi-continue des matières particulaires qui répond aux exigences du CFR 40 partie 1065 de l'EPA américaine.

Page de référence dans la documentation fournie _____

7.3 Doit comporter un dispositif de mesure continue des matières particulaires.

Page de référence dans la documentation fournie _____

7.4 Doit comporter un système à base de filtres à particules, avec des filtres de 47 mm de diamètre pour effectuer des mesures en lots de masse de particules.

Page de référence dans la documentation fournie _____

8.0 Unité de distribution de l'alimentation

8.1 L'unité de distribution de l'alimentation doit fournir une alimentation à tous les instruments, de sources de 12 V c.c. et de 100 à 220 V c.a.

Page de référence dans la documentation fournie _____

9.0 Systèmes auxiliaires

9.1 Doit comporter un système de localisation GPS; le module GPS et le câblage doivent fournir les données du véhicule concernant sa latitude, sa longitude, son élévation et sa vitesse. Il doit être compact, utilisable sans initialisation de l'utilisateur et respecter les normes les plus avancées (ou l'équivalent) en termes d'exactitude de position. Il doit suivre jusqu'à 12 satellites simultanément offrant un temps rapide de première détermination (TTFF), des mises à jour de navigation à la seconde et une faible consommation d'énergie. Une résolution de un mètre et une exactitude absolue de 15 mètres de latitude, longitude et altitude. Les températures d'utilisation doivent se situer dans la gamme de 0 °C à 50 °C.

Page de référence dans la documentation fournie _____

9.2 Une station météorologique qui doit mesurer la température ambiante, la pression et l'humidité.

Il doit s'agir d'un dispositif à distance connecté par câble à l'unité principale.

Il doit mesurer les gammes :

Température de -20 °C à +40 °C

Humidité de 1 à 100 %

Humidité relative

Pression ambiante de 20 à 110 kPa

Page de référence dans la documentation fournie _____

9.3 Doit comporter un support amortisseur spécialisé pour les modules d'instrument.

Page de référence dans la documentation fournie _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

K8A21-120034/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv929K8A21-120034

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K8A21-120034

9.4 Doit avoir un système d'interface par ordinateur pour véhicule/moteur.

Page de référence dans la documentation fournie _____